



Etude du discours sur les concepts de la grammaire dans *Tajerrumt n tmaziyt tatrart* de Mouloud Mammeri

Study of the discourse on the concepts of grammar in *Tajerrumt n tmaziyt tatrart* of Mouloud Mammeri

Yacine MEZIANI¹

Université A. Mira de Bejaia | Algérie
yacine.meziani@univ-bejaia.dz

Résumé : Cette contribution a pour objet le discours sur les concepts de la grammaire dans *Tajerrumt n tmaziyt tatrart* de Mouloud Mammeri, première grammaire amazighe monolingue, dans laquelle l'auteur a tenté de définir, en tamazight, les concepts de la grammaire. Ce discours définitoire mérite d'être examiné pour en dégager ces caractéristiques et spécificités. L'intérêt de cette étude est d'orienter le praticien vers l'amélioration de ses pratiques terminologiques en matière de définition. La littérature sur la pratique de la définition en terminologie nous a servi de cadre théorique. L'examen du corpus nous a montré que le discours est accessible parce que l'auteur a su équilibrer entre la langue courante et l'usage des néologismes. Il a réussi à élaborer des définitions terminologiques satisfaisantes, compréhensibles et accessibles d'autant plus que l'ouvrage contient un glossaire des termes du domaine de la grammaire.

Mots-clés : définition terminologique, concept, grammaire, tamazight, Mouloud Mammeri

Abstract: The subject of this contribution is the discourse on the concepts of grammar in *Tajerrumt n tmaziyt tatrart* of Mouloud Mammeri, the first monolingual Amazigh grammar, in which the author attempted to define, in Tamazight, the concepts of grammar. This defining speech deserves to be examined to identify these characteristics and specificities. The interest of this study is to guide the practitioner towards improving their terminological practices in terms of definition. The literature on the practice of definition in terminology served as a theoretical framework. Examination of the corpus showed us that the speech is accessible because the author was able to balance between everyday language and the use of neologisms. He succeeded in developing satisfactory, understandable and accessible terminological definitions, especially since the work contains a glossary of terms in the field of grammar.

Keywords: terminological definition, concept, grammar, tamazight, Mouloud Mammeri



¹ Auteur correspondant : YACINE MEZIANI | yacine.meziani@univ-bejaia.dz.

La présente contribution est une étude du discours définitoire sur les concepts de la grammaire dans la première grammaire amazighe monolingue intitulée : *Tajerrumt n tmazyit tatrart* (désormais *Tajerrumt*), élaborée par Mouloud Mammeri en 1976. Le corpus à étudier est constitué de définitions des concepts de la grammaire. Le document en question est un petit trésor terminologique parce qu'il répertorie une liste de termes relatifs à un domaine particulier qui est la grammaire, et terminographique parce que l'auteur explique, ou plutôt définit, ces termes en tamazight.

Parler d'un domaine technique et scientifique comme la grammaire nécessite : d'une part, un métalangage qui décrit la langue, ses parties et leur fonctionnement ; d'autre part, un méta-métalangage pour décrire et expliquer ce métalangage. Ceci explique la tâche ardente que s'est assigné l'auteur, à savoir l'étude de la langue, l'élaboration du métalangage et la rédaction des définitions. Nous considérons que ces définitions qui expliquent le sens de ce métalangage grammatical sont des définitions terminologiques.

Les sciences, qui organisent le monde, concret ou abstrait, opèrent avec des concepts. La définition joue un rôle primordial dans la transmission du contenu conceptuel que ces concepts sont chargés de porter. Ainsi, d'après Roche (2022 : 04), « la notion de définition est au cœur de toute science ». Pour qu'elle puisse remplir sa tâche principale qui est la transmission de la connaissance d'une manière concise, précise et objective, la rédaction de la définition requiert une certaine rigueur.

Le document *Tajerrumt* mérite d'être évalué pour deux raisons : la première c'est que depuis les années 70, date de la publication de cette grammaire, les études sur la définition, notamment la définition terminologique, qui nous concerne ici, se sont multipliées et les spécialistes du domaine ont élaboré un certain nombre de règles et de principes régissant la rédaction de ce type de définitions ; la deuxième, c'est que tamazight, langue de rédaction de ces définitions, a évolué depuis cette date et devenue une langue d'enseignement, donc de transmission des savoirs. Cette tâche est entamée depuis le début des années 70 et traduite, notamment, par la création néologique pour permettre à cette langue de dire le monde scientifique qui exige plus de concision et de précision, et surtout, plus d'objectivité. De ces deux postulats, découle l'hypothèse suivante :

Des définitions, élaborées à une période où tamazight ne disposait pas encore de terminologie scientifique et où il n'y avait pas beaucoup de recherches sur la définition des concepts scientifiques, peuvent souffrir d'erreurs formelles et substantielles ; et peuvent de ce fait ne pas répondre aux exigences de la transmission des connaissances scientifiques qu'elles véhiculent sur les concepts.

En nous inscrivant dans le domaine des études sur la définition terminologique, notre objectif consiste à dégager les caractéristiques, les plus apparentes notamment, de ces définitions étant donné qu'il s'agit de la première expérience en matière de définition des termes scientifiques en tamazight. Selon Amaoui (2021), « [...], ce manuel met en œuvre une terminologie grammaticale, des techniques discursives et des procédés morphosyntaxiques qui sont jusque-là inconnus dans les écrits berbères ». En effet, ce sont ces nouvelles techniques discursives qui nous intéressent ici. Par ailleurs, il est aussi important de noter que dans les années 70, les travaux sur la définition terminologique sont très rares. En effet, à cette époque on ne reconnaît même pas le statut particulier de ce type de définitions. Selon Larivière (1996 : 405), les chercheurs des années 70 refusent d'accepter la différence entre la terminographie et la lexicographie, et affirment que la

terminologie et/ou la terminographie n'est qu'une lexicographie technique. Par conséquent, la définition terminologique et/ou terminographique est à situer entre la définition lexicographique et la description encyclopédique. Il a fallu attendre les années 1990 pour que la définition terminologique, et de ce fait terminographique, soit reconnue comme un type à part entier, et les années 2000 pour pouvoir expliquer et définir ensuite les règles et les principes qui la régissent. De ce fait, pour le contexte qui était celui de Mammeri, nous pouvons admettre d'emblée que les définitions qu'il a élaborées sont satisfaisantes du moins du point de vue lexicographique et encyclopédique.

Concernant *Tajerrumt*, il est important de signaler qu'elle a déjà fait l'objet de quelques recherches. Pour Berkai (2000-2001 : 29), le lexique de la grammaire élaboré par Mammeri est le premier travail systématique de terminologie thématique. Toutefois, le terme systématique a été utilisé avec précaution, en le mettant entre guillemets, en écrivant qu'un « [...] lexique de grammaire berbère qui ne prévoit pas un équivalent du terme « prétérit », est un lexique qui manque de systématisme, [...] ». Pour lui, il s'agit plutôt d'un glossaire du livre *Tajerrumt* que d'un lexique de la grammaire. Ce point de vue nous enseigne que cette grammaire ne contient pas une terminologie exhaustive, et de ce fait la description ne sera pas complète, pour ne pas dire qu'elle n'est pas précise et concise.

Achab (2013 : 92-93), de son côté précise que ce manuel est intéressant sur deux plans : d'une part, il propose une terminologie spécialisée relative au domaine de la grammaire ; d'autre part, il s'agit d'une étude technique rédigée entièrement en tamazight. Si Achab, comme Berkai, a aussi souligné l'importance de ce document par rapport à la terminologie spécialisée qu'il propose, il souligne, par ailleurs, le fait que c'est un document, scientifique si on peut le qualifier ainsi, rédigé entièrement en tamazight, une langue non encore aménagée à cette époque.

Boumalek (2009), en précisant que ce manuel « est le premier travail qui s'est attaqué à la question du métalangage [...] », souligne la fonction principale de cette terminologie grammaticale. Techniquement, la terminologie linguistique en générale, et grammaticale en particulier, sert à décrire et à expliciter le fonctionnement d'une langue. Autrement dit, elle sert à parler de la langue, ce qui fait d'elle un métalangage. C'est à partir de ce point de vue métalinguistique que Amaoui (2021) a abordé cette terminologie en s'intéressant, d'une part, à la difficulté de la construction du discours métalinguistique quand la terminologie grammaticale est lacunaire et, d'autre part, aux caractéristiques morphosyntaxiques de l'autonymie. En somme, cette dernière contribution est une étude théorique du métalangage grammatical dans *Tajerrumt*. Bien que Amaoui a touché sommairement à la problématique de la définition, il en reste que ces recherches que nous venons d'évoquer se sont intéressées à des aspects autres que la définition. D'une manière générale, ces études s'accordent que le point fort de ce document est la terminologie grammaticale qu'il contient et qui est constituée en grande partie de néologismes. Nous estimons que l'adoption d'une autre approche nous permettra de voir et de percevoir *Tajerrumt* d'une autre manière. Nous utilisons ici une approche terminologique qui s'intéresse à la manière de décrire, d'expliquer et de définir les concepts scientifiques liés à un domaine spécifique, à savoir la grammaire.

L'intérêt de cette étude est d'orienter le praticien vers l'amélioration de ses pratiques terminologiques en matière de définition.

1. Corpus, méthode et cadre théorique

1.1. Le corpus

Notre corpus est constitué de 27 textes définitoires. Ce sont des discours en tamazight, sur les concepts de la grammaire amazighe, tirés de *Tajerrumt*, une grammaire publiée en 1976 chez Maspero² en France. Elle est rédigée dans la version kabyle de tamazight, mais c'est une étude « [...] aisément transposable pour n'importe quel autre parler du groupe », précise l'auteur dans la quatrième de couverture.

Dans le but de réhabiliter tamazight et de lui permettre de passer au rang de langue de l'école, l'auteur a senti la priorité de l'élaboration d'une grammaire monolingue avec une terminologie et des explications, c'est-à-dire des définitions, en tamazight. C'est ce qui a permis à cette langue de prendre son autonomie et de passer d'une langue objet d'étude à une langue dotée d'un métalangage qui lui permet de parler d'elle-même. Ainsi, l'un des premiers problèmes que pose l'enseignement de tamazight en tamazight, qui est la question d'un métalangage amazigh, comme l'a remarqué Brugnattelli (2005 : 311), ne se pose plus. Le métalangage que contient cette grammaire est donc d'un apport considérable à l'enseignement de tamazight en tamazight.

1.2. La méthodologie

Dans cette étude, nous avons adopté une approche terminographique car ce qui nous intéresse ici ce n'est pas la terminologie elle-même mais le discours définitoire qui accompagne certains termes. Avant d'aller plus loin dans notre réflexion sur le sujet, il est à noter que la terminographie est une science qui « consiste à étudier, de façon systématique, une réalité terminologique [...], à effectuer un inventaire des termes propres à un domaine, [...], à les accompagner d'un certain nombre d'informations, [...] ». (De Bessé, 1996 : 04)³. Ce qui nous intéresse dans la présente étude, ce sont les informations qui accompagnent les termes proposés. En ce sens, ce manuel qui contient des termes de la grammaire en tamazight et leurs définitions dans la même langue « confronte concrètement la langue berbère à l'exercice inédit de l'expression scientifique et technique », écrit Achab (2013 : 93). C'est pourquoi les enseignants de tamazight en Algérie, notamment ceux de la Kabylie, n'ont pas trouvé de difficultés quand ils ont commencé l'enseignement de tamazight après son intégration dans l'école algérienne, et bien avant, dans le cadre associatif.

Il est à signaler que *Tajerrumt* a constitué une partie de notre corpus dans une précédente recherche⁴. Comme nous l'avons déjà signalé ci-dessus, à notre connaissance, Mouloud Mammeri est le premier qui a tenté la définition des termes désignant des concepts scientifiques en tamazight. D'un point de vue terminologique, les termes du domaine de la grammaire mentionnés dans ce manuel renvoient à des concepts.

Par conséquent, les définitions qui leurs sont attribuées doivent être classées dans le domaine de la définition terminographique. Il y a lieu de préciser aussi que, contrairement à la définition lexicographique, la définition terminographique, en plus des dictionnaires spécialisés, on peut la trouver dans les articles de revues, dans les manuels scolaires, ... et dans les ouvrages de grammaire. D'ailleurs, c'est dans toutes ces sources que le terminographe puise sa matière première, c'est-à-dire les termes qui désignent les

² Dans la présente étude nous utilisons l'édition de 1990 des éditions Bouchène mais qui n'est pas différente de la première édition.

³ Cité par Seppälä (2004 : 75).

⁴ MEZIANI Y. (2011-2012), *Etude descriptive de la définition terminographique en tamazight*, Mémoire de Magistère, université de Bejaia, sous la direction de M. Le Professeur Kamal BOUAMARA.

concepts et les éléments essentiels à la définition pour en confectionner le dictionnaire spécialisé. De ce fait, le terminographe ne fait que mettre en ordre et fixer la définition à présenter à son public.

1.3. Le cadre théorique

Pour une évaluation objective, nous nous sommes basé sur le document intitulé *La rédaction de définitions terminologiques*, dirigé par Robert Vézina et publié en 2009 par l'Office québécois de la langue française. C'est un document qui synthétise les travaux antérieurs, et de ce fait, les règles qu'il propose, précise l'auteur, « s'appuient sur des principes de base issus de l'analyse d'un large corpus de divers écrits scientifiques produits par des spécialistes du domaine, sur un travail de réflexion original d'un comité établi à cette fin, ainsi que sur la longue expérience pratique acquise par les terminologues de l'Office québécois de la langue française. ». Même s'il s'agit d'un document élaboré dans le but de servir dans la rédaction de définitions terminologiques dans le respect des règles fondamentales, il peut aussi être utile dans l'évaluation des corpus déjà existants.

1.3.1. La définition terminographique

Pour ce qui est de la définition terminographique, Seppälä (2005 : 01) dit que :

[...] c'est une proposition formulée en langue, à propos d'un concept désigné par un terme dans un domaine donné, qui peut avoir diverses fonctions : décrire, expliquer, expliciter et/ou délimiter un concept ; distinguer des concepts les uns des autres ; reconnaître le défini ; attester l'existence d'un concept ; fixer un concept ; faire le lien entre unité linguistique, concept et référent ; structurer ou refléter un système conceptuel ; établir l'équivalence et la synonymie entre unités linguistiques ; remplir une fonction didactique et/ou normalisatrice. (Seppälä, 2005 : 01).

Pour leur part, Vézina et *al.* (2009 : 36) définissent de manière plus courte et plus précise la définition terminologique comme étant un « [...] énoncé linguistique qui décrit un concept et qui permet de le situer dans un système conceptuel. » La définition consiste donc à utiliser la langue pour décrire un concept en donnant ses caractères essentiels et à délimiter sa position à l'intérieur de l'ensemble où il est inclus et dans lequel il entretient des relations avec les éléments du même ensemble. De ces deux définitions, on retient : d'une part, la définition terminographique, ce qui est en partie valable pour la définition lexicographique⁵, est une proposition, c'est-à-dire un ensemble de mots qui nous donnent des informations sur le sens d'un autre mot utilisé dans un domaine donné ; d'autre part, cet énoncé définitoire situe le concept dans un système conceptuel, et ainsi, il structure et reflète ce système. Pour ce faire, il y a des règles à suivre et des principes à respecter.

1-3-2- Quelques règles et principes de rédaction de la définition terminographique

Contrairement au domaine de la lexicographie où la définition est une pure description du sens, ou des sens quand il s'agit d'unités polysémiques, la définition en terminologie, comme la terminologie elle-même, est, d'une manière implicite, prescriptive parce que le sens, si on peut appeler ainsi le contenu sémantique d'un terme, est le résultat d'une convention entre les spécialistes du domaine auquel appartient l'unité terminologique. Ainsi, la définition en terminologie, et en terminographie quand il s'agit de dictionnaires spécialisés, est une définition conventionnelle parce qu'elle « vient d'une activité

⁵ Même la définition lexicographique est une proposition formulée en langue mais à propos d'un mot de la langue commune qui est généralement polysémique et qui n'appartient pas à un système conceptuel particulier mais au système de la langue.

prescriptive ou, si l'on préfère, stipulatoire. *A priori*, elle crée l'objet qu'elle pose ; *a posteriori*, elle modèle les contours d'un contenu préexistant, mais vague. » (Martin, 1990 : 87).

Dans la pratique de l'acte définitoire, Vézina et *al.* (2009 : 06) précisent que la définition en terminologie « s'attache à décrire, à énoncer un concept [...] désigné par un terme [...] et à le caractériser par rapport à d'autres concepts à l'intérieur d'un système organisé (appelé *système conceptuel*) ».

Généralement, la définition terminologique est utilisée dans les dictionnaires, ou les vocabulaires, de spécialité. Selon Larivière (1996 : 409), la définition terminologique est « [...], utilisée dans les vocabulaires spécialisés, qui se propose de caractériser (i.e. de délimiter et de distinguer des autres notions) des notions dénommées par un terme et représentant une chose à l'intérieur d'un système organisé ». Nous comprenons dès lors que la définition, en plus de sa fonction de préciser les contours d'une notion, indique la place que cette notion occupe à l'intérieur du domaine qui constitue un système.

Le mode définitoire privilégié en terminologie est le mode en compréhension où le défini est rattaché à une classe conceptuelle par l'élément générique. Pour le différencier des autres termes rattachés au même générique, on ajoute un ou plusieurs éléments spécifiques, appelés aussi définisseurs. Vézina et *al.* (2009 : 05) ont constaté que les dictionnaires de langue générale et les dictionnaires spécialisés, concernant le fond, privilégient la définition en compréhension constituée d'un générique et des spécifiques. Ce qui est réalisé, sur le plan linguistique, par une phrase constituée de deux parties, l'élément générique et les éléments spécifiques, où le terme, ou le mot, défini ne doit pas y figurer. Concernant la forme, selon Seppälä (2004 et 2005), la définition doit être :

- i)- constituée d'une seule phrase et éviter tous les signes de ponctuation à l'exception de la virgule,
- ii)- cette phrase doit être constituée de deux parties, un élément générique et un ou, généralement, plusieurs éléments spécifiques,
- iii)- elle doit être concise, c'est-à-dire sans redondances ni répétitions,
- iv)- elle doit commencer par un nom, quand il est question de définir un nom, ce qui est le cas généralement en terminologie, pour pouvoir définir la forme nominale de la dénomination,
- v)- elle ne doit pas contenir le défini, et
- vi)- elle ne doit pas être négative.

Quant à son fond, la norme ISO 704 (1987) précise que la fonction principale de la définition en terminologie est d'« identifier le *concept* et le différencier nettement des autres *concepts* ». Son objet donc c'est le concept, c'est-à-dire ce que le terme (unité linguistique), désigne dans un domaine. (Seppälä, 2004 : 78).

Dans le même ordre d'idées, De Bessé (1991 : 111) précise que pour « [...] le terminographe, comme pour le terminologue, le travail consiste à délimiter, à distinguer et à définir des concepts. »

Puisque la définition en terminologie a pour objet un terme qui désigne un concept⁶, son fond désigne « la chose nommée », explique Seppälä (2007 : 32). Après le rattachement du concept à une classe donnée par l'élément générique, la suite de la définition doit énoncer

⁶ Vézina et *al.* (2009) ne fait pas la différence entre définition du terme et définition du concept étant donné que les deux sont liés notamment quand il s'agit d'une terminologie déjà constituée.

avec précision ces caractères essentiels qui le différencient des autres concepts rattachés au même élément générique. D'autre part, elle doit être adéquate, c'est-à-dire qu'elle ne s'applique qu'au concept objet de définition, précise Vézina et *al.* (2009 : 13). Concernant le premier élément, le générique (ou l'incluant), le bon (ou plutôt le vrai) incluant, est celui qui permet « de répondre de façon minimale à la question : Qu'est-ce que le concept X ? ». (Vézina et *al.*, 2009 : 09). Les spécifiques sont, selon Vézina et *al.* (2009 : 11), « [...] tout élément de la pensée qui reflète une propriété attribuée à un objet donné et qui sert à en former et à en délimiter le concept. La somme des spécifiques contribue à définir un concept et en constitue ce qu'on appelle la compréhension ». La meilleure façon de considérer ces éléments spécifiques en terminologie est « celle qui consiste à leur assigner un type de caractère, selon leur relation au défini, telle que la fonction, la cause, la conséquence, etc. », dit Seppälä (2007 : 36).

Par ailleurs, les caractères n'ont pas toujours la même importance ; c'est pour cette raison que le choix doit se faire selon leur pertinence. Vézina et *al.* (2009 : 11-12) distinguent les caractères essentiels des caractères non essentiels : ceux qui sont « jugés indispensables à la détermination du concept traité » sont essentiels, ceux qui « apportent un complément d'information sans être absolument nécessaires pour comprendre, décoder ou distinguer un concept », sont non essentiels.

En revanche, même les caractères essentiels n'ont pas tous la même importance. Les plus importants sont ceux qui permettent de distinguer un concept de ceux qui lui sont proches : ce sont les caractères distinctifs⁷. Sur ce point, Clas (1985 : 77) note que la définition « [...] cherche à tracer les limites de compréhension d'un mot, c'est-à-dire veut donner ce qui distingue ce mot de tous les autres ». C'est ce qui est préconisé par la norme ISO 704 (1987) en précisant que la fonction principale de la définition en terminologie est « d'identifier le *concept* et le différencier nettement des autres *concepts* ».

Enfin, puisque le fond de la définition en terminologie est le concept, Seppälä (2007 : 33), précise que le mode le plus fréquent est le « mode conceptuel, qui correspond à la logique de la *compréhension* et qui s'actualise dans la forme définitoire en compréhension : générique + spécifique (s) ».

Somme toute, le fond de la définition doit respecter ce qui suit :

- i)- son objet est le concept, c'est-à-dire la chose nommée,
- ii)- elle doit rattacher le concept à une classe par le générique et le différencier par les spécifiques, c'est-à-dire respecter le mode définitoire en compréhension et
- iii)- elle doit être adéquate et ne s'appliquer qu'à ce concept.

D'après ce que qui précède, nous comprenons que la terminologie fait la différence entre le terme (unité linguistique) simple ou composée, qui désigne le concept (réalité extralinguistique) qui peut être un objet concret ou une idée abstraite. Le concept est donc le seul et l'unique objet de la définition dans le domaine de la terminologie.

2. Résultats et discussion

2.1. Quelques caractéristiques des définitions sur le plan de la forme

- De l'emploi des signes de ponctuation :

⁷ Les caractères non distinctifs sont en quelque sorte comme l'incluant du fait qu'ils sont partagés par d'autres concepts. Donc on comprend que ce sont les caractères essentiels distinctifs qui constituent le noyau dur de la définition terminologique.

Commençons par l'emploi des signes de ponctuation dans la définition. Puisque on dit que la définition doit être constituée d'une seule phrase, tous les autres signes, excepté la virgule, ne sont pas tolérés (Vézina et *al.*, 2009 : 18). Or, dans notre corpus, il y a emploi d'autres signes de ponctuation comme le montre les exemples qui suivent :

- Le deux-points dans la définition du concept *imeskanen udmawanen*⁸ (les démonstratifs personnels)

Imeskanen udmawanen skanen yiwen deg 3 n wudmawen, yef sin n yiberdan : ama anida yella wudem-nni, ama sani la itteddu.

Traduction : [« Les démonstratifs personnels désignent l'une parmi les 3 personnes et indiquent ou le lieu, ou la direction (l'orientation). »]

- Le point-virgule et les parenthèses dans la définition du concept *amqim* (le pronom)

Amqim yezmer ad yili wehd-s (d ilelli) : nek, nutni ; ney yettwaqqen (d awsil) : - yer yisem : axxam-ines, - yer tenzeyt : zdat-s, - yer umyag : yezra-t.

Traduction : [« Le pronom peut se manifester à l'état libre : moi, ils ; ou à l'état d'annexion ; dans ce dernier cas, il est l'affixe : - d'un nom : maison-sa - d'une préposition : devant/avant- lui/elle - d'un un verbe : il a vu-le. »]

- Le point d'interrogation dans la définition du concept *amattar* (l'interrogatif)

Amattar d awal iyes tettren medden tayawsa : anta tamurt ? Deg talya icuba ameskan.

Traduction : [« L'interrogatif est un mot par lequel on pose une question : quel pays ? Sur le plan formel, il comparable à un démonstratif. »]

- Les points de suspension dans la définition du concept *tazelya* (la préposition)

Tazelya d awal ur nelli la d isem la d amyag : netta, zik, mi...

Traduction : [« La particule est un mot qui n'est ni un nom, ni un verbe : il (lui), jadis, quand/lorsque... »]

- Les guillemets dans la définition du concept *imal* (le futur)

Talya n yimal d tin n wurmir iwimi yezwar « ad ».

Traduction : [« La forme du futur est constituée de l'aoriste nu à laquelle on ajoute la particule *ad* ».]

- Les tirets dans la définition du concept *udem* (la personne [grammaticale])

Llan deg tmaziyt 3 n wudmawen : - udem amezwaru d win yettmeslayen,- udem wis sin d win i wimi ttmeslayen, - wis tlata d win iyef ttmeslayen.

Traduction : [« Il existe 3 personnes dans la langue amazighe : - la première personne est celle qui parle, - la deuxième personne est celle à qui on parle, - la troisième personne est celle dont on parle. »]

L'usage des autres signes de ponctuation, à part la virgule, amène le rédacteur de la définition à rédiger plus d'une phrase. Or, il est préférable que la définition soit courte.

⁸ Ce n'est pas le seul endroit où l'auteur a utilisé ce signe, on le trouve aussi dans la définition du concept *isem* (le nom) et *amattar* (l'interrogatif).

Pour atteindre cet objectif, il faut essayer de ne citer que les caractères essentiels et, dans la mesure du possible, ne pas dépasser cinq caractères. (Seppälä, 2005).

- De l'absence des deux constituants essentiels : le générique et les spécifiques

L'énoncé définitoire doit être constitué de deux éléments : le générique qui rattache le défini à une classe conceptuelle et les spécifiques qui le différencient des autres concepts rattachés au même générique.

Dans notre corpus nous avons relevé quelques cas où le générique est absent, comme dans la définition suivante du concept *isem* (le nom) :

Isem yemmal tayawsa, ama d tin i wimi ara ihulfu bnadem : aɖar, asif, tawwurt, ama d tin d ittxeṭṭiren deg lbal : taguni, tamusni.

Traduction : [« Le *nom* désigne une chose, qu'elle soit d'ordre sensible (concret) : le pied, la rivière, la porte, ou d'ordre intellectuel (abstrait) : le sommeil, le savoir. »]

Dans cette définition on ne trouve pas l'élément générique qui doit rattacher le mot *isem* (le nom) à une classe conceptuelle qui peut être, par exemple, le mot *awal* (le mot). Par ailleurs, quand un nom est constitué d'un groupe de mot, c'est-à-dire un nom composé, il est préférable d'utiliser comme élément générique le syntagme *agraw n wawalen* (groupe de mots).

- de la définition qui ne commence pas par un nom

Quand il s'agit de définir un nom, il est recommandé de commencer la définition par un nom. Dans notre corpus nous avons relevé des cas où le défini est un nom mais le générique est un verbe comme le montre la définition du concept *udem* (la personne grammaticale) :

Llan deg tmaziɣt 3 n wudmawen: - udem amezwaru d win yettmeslayen,- udem wis sin d win i wimi ttmeslayen, - wis tlata d win iyef ttmeslayen.

Traduction : « Il existe 3 *personnes* dans la langue amazighe : - la première personne est celle qui parle, - la deuxième personne est celle à qui on parle, - la troisième personne est celle dont on parle. »

Nous voyons dans cet exemple que la définition, ou plutôt le discours définitoire, commence par le verbe *ili* (exister) conjugué au prétérit (3^e pr.msc.pl.) : *llan*. En effet, ce discours sur le concept *udem* (la personne grammaticale) ne peut pas être considéré comme une définition parce qu'il ne donne pas d'informations sur le concept. En fait, il informe que dans la langue amazighe il y a trois personnes grammaticales : la première, la deuxième et la troisième.

De la présence du défini dans la définition

La présence du défini dans la définition est aussi considérée comme une erreur. Ainsi, « la définition ne doit pas être introduite par le terme à définir ni comprendre ce terme (ou un de ses synonymes) ou un terme de la même famille » (Vézina et al., 2009 : 24). Or, dans l'exemple suivant, et ce n'est pas le seul cas, la définition est introduite par le concept à définir qui est *isem* (le nom).

Isem yemmal tayawsa, ama d tin i wimi ara ihulfu bnadem : aɖar, asif, tawwurt, ama d tin d-ittxeṭṭiren deg lbal : taguni, tamusni.

Traduction : [« Le *nom* désigne une chose, qu'elle soit d'ordre sensible (concret) : le pied, la rivière, la porte, ou d'ordre intellectuel (abstrait) : le sommeil, le savoir. »]

Il est à signaler que ce phénomène de la présence du défini dans la définition est généralisé dans notre corpus. Par ailleurs, nous avons remarqué que dans certains cas son nombre, ou son genre, est différent de celui du terme désigné. Par exemple *ameskan* (le démonstratif).

Sskanen medden kra s yimeskanen. Ameskan yezmer ad yeqqen s awal-nniḍen (d awsil-is) ney ad yili d ilelli (d amqim).

Traduction : [« On montre quelque chose à l'aide des *démonstratifs*. Le démonstratif peut être lié à un autre mot (un affixe) ou être à l'état libre (un pronom) »]

Dans cette définition, constituée de deux phrases, nous remarquons que dans la première, le mot *imesknanen* est le pluriel du mot *ameskan* (le démonstratif) qui est le concept désigné. De plus, la deuxième phrase, elle aussi, comporte le mot désigné, mais cette fois il est au singulier : *ameskan*.

- De la présence de deux définitions pour le même concept

Cela concerne les cas où il y a présence d'une autre définition dans la définition. Autrement dit, il s'agit de la répétition de la définition ou la rédaction de deux définitions pour un même concept. Or, la règle stipule que « la définition doit consister en une seule description du concept ; ainsi, elle sera exempte de reformulation à l'intérieur même de la définition. » (Vézina et al., 2009 : 17). L'exemple suivant sur le concept *amayun* (le relatif) illustre bien ce cas :

Amayun d awal armeskil. Irennu yer umyag ney yer yisem ney yer umernu-nniḍen iwakken ad ibeddel kra deg unamek-nnsen.

Traduction : [« Le participe est un mot invariable. Il suit le verbe, le nom ou un autre adverbe pour en modifier un peu le sens. »].

Comme on le constate, il y a deux phrases, donc deux définitions. Or, ces deux définitions ne sont pas satisfaisantes parce qu'elles ne donnent pas de définition satisfaisante du concept *amayun* (le participe). L'idéal consiste à les jumeler et considérer la première phrase comme un incluant⁹ et la deuxième consistera à donner les informations, appelés caractères, qui vont permettre de le différencier des autres concepts qui peuvent être rattachés au même incluant, à savoir : *awal armeskil* (mot invariable).

De l'emploi de la définition négative

La définition négative n'est pas tolérée en terminographie, tout comme en lexicographie d'ailleurs. Selon Vézina et al. (2009 : 17), « La définition doit avoir une forme affirmative et dire ce qu'est le concept plutôt que ce qu'il n'est pas ». La définition suivante du concept *tazelya* (la particule) est une définition qui a une forme négative parce qu'elle nous dit ce que « n'est pas » *tazelya*.

Tazelya d awal ur nelli la d isem la d amyag : netta, zik, mi...

⁹ « Définisseur initial qui constitue un concept générique par rapport au concept défini. » (Vézina, 2009 : 39).

Traduction : [« La *particule* est un mot qui n'est ni un nom, ni un verbe : il/lui, jadis/autrefois, quand/lorsque... »]

De la redondance dans la définition

La redondance dans la définition consiste à répéter des informations qu'on peut éviter parce qu'elles sont déjà mentionnées. Pratiquement, « chaque caractère doit être mentionné une seule fois ; [...] » (Vézina et al., 2009 : 28). Dans l'exemple ci-dessous sur le concept *amqim* (le pronom), on voit qu'il y a usage des parenthèses :

Amqim yezmer ad yili wehd-s (d ilelli) : nek, nutni ; ney yettwaqqen (d awsil) : - yer yisem : axxam-ines, - yer tenzeyt : zdat-s, - yer umyag : yezra-t.

Traduction : [« Le *pronom* peut se manifester à l'état libre : moi, ils ; ou à l'état d'annexion ; dans ce dernier cas, il est l'affixe : - d'un nom : maison-sa - d'une préposition : devant/avant- lui/elle - d'un un verbe : il a vu-le. »]

Ces parenthèses renferment des caractères qui sont déjà mentionnés dans la définition. Ces mots ne sont donc que des synonymes de ceux qui les précèdent. Ce qui peut être considéré comme une redondance. L'idéal sera donc de choisir les mots qui sont connus du public cible. Autrement, il faut que les mots choisis soient définis dans le même répertoire terminologique pour que la définition soit adaptée au public¹⁰.

De l'emploi des termes techniques dans la définition :

Enfin, ce qui est remarquable dans ces définitions sur le plan formel, c'est l'emploi des termes techniques, qui sont des néologismes, proposés par l'auteur même. De ce fait, les définitions ne sont pas rédigées dans la langue courante seulement. Dans notre corpus, comme le remarque aussi Achab (2013 : 104), il y a usage de nouveaux termes pour l'explication d'autres nouveaux termes. C'est ce que les terminologues et les terminographes appellent : la terminologisation de la définition (terminologique et/ou terminographique)¹¹. Mais, là aussi, il faut s'assurer que tous les termes utilisés dans les définitions soient définis dans le document.

En effet, à plusieurs endroits, nous avons remarqué que dans le discours sur les concepts il y a usage de termes tel que *tigawt* (action), *amyag* (verbe), *udem* (au sens de personne grammaticale), *amqim* (pronom), *awsil* (affixe), *urmir* (aoriste), *izri* (prétérit), etc. L'usage de ces mots, ou plutôt termes, dans la définition donne plus de précision et plus de concision à la définition mais au détriment de la facilité d'accès à la connaissance notamment quand c'est une personne non initiée qui se sert du document. L'adéquation de la définition au public est un autre problème qu'il faudrait prendre en considération au moment de la rédaction de la définition. Le rédacteur ne peut pas satisfaire tout le monde mais il peut choisir son destinataire.

¹⁰ « Le principe d'adaptation aux groupes cibles sera déterminant dans le niveau de clarté et de concision de la définition, mais aussi de spécialisation du vocabulaire définitoire, car la définition doit être adaptée aux lecteurs à qui elle s'adresse afin d'être bien comprise ; elle doit correspondre à leur savoir et à leurs besoins. » (Vézina, 2009 : 17).

¹¹ A propos de la différence entre définition terminologique et la définition terminographique, de Bessé (1990 : 253) note que « [...] trop souvent on parle de définition terminographique ou terminologiques comme s'il s'agissait de la même chose. Ce n'est pas le cas, la définition terminographique se propose de donner une description des concepts appartenant à un système préexistant, et la définition terminologique est créatrice de concept [...]. Dans le premier cas la rédaction de la définition fait partie du travail du terminographe, et elle est essentiellement descriptive. En revanche, le terminologue, le seul digne de ce nom, classe les objets d'une science et leur attribue des noms. ».

2.2. Quelques caractéristiques des définitions sur le plan du contenu (du fond)

Dans ce point, nous voulons voir comment est traité et présenté le sémantisme de ces concepts.

- De l'annonce des éléments définitoires essentiels

Les informations qui ne sont pas des éléments définitoires, c'est-à-dire essentiels et importants à la compréhension du concept, comme celles qui aboutissent à une définition encyclopédique ou celles qui ne parlent pas du concept mais du terme qui le désigne, il est recommandé de les éviter dans ce type de définitions. Vézina et *al.* (2009 : 12) parlent de principe de concision qui « exige du rédacteur qu'il s'en tienne aux caractères essentiels et nécessaires ». Tous les caractères qui ne participent pas à la compréhension du concept transforment le texte définitoire d'une définition terminologique en une définition encyclopédique.

Regardons la définition suivante du concept *amattar* (l'interrogatif) :

Amattar d awal iyēs tēttren medden tayawsa : anta tamurt ? Deg talya icuba ameskan.

Traduction : [« L'interrogatif est un mot par lequel on pose une question : quel pays ? Sur le plan formel, il comparable à un démonstratif. »]

Dans cette définition, l'auteur ajoute une information supplémentaire qui est la suivante :

Deg talya icuba ameskan [...]

Traduction : [« En ce qui concerne la formel il ressemble au démonstratif »]

Premièrement, nous considérons que cette information n'est pas essentielle à la compréhension du concept *amattar* (l'interrogatif) notamment quand le lecteur ne connaît pas le concept *ameskan* (le démonstratif) auquel il est comparé. Ensuite, cette comparaison nous amène à sortir du mode logique de la définition en compréhension à une définition, pas totalement par comparaison, mais qui comporte des éléments de comparaison. Ce qui nous amène, enfin, à constater que la définition ne concerne pas le concept désigné par le terme mais, en partie, le terme lui-même parce que cette comparaison concerne la forme du mot *amattar* (l'interrogatif) qui est identique au mot *ameskan* (le démonstratif).

Par ailleurs, les informations jugées comme importantes, mais ne rentrant pas dans la compréhension du concept, l'auteur peut les mettre dans une note qu'il va insérer à la fin de la définition proprement dite.

De la définition incomplète

La définition ne doit pas aussi être incomplète, en ce sens « elle doit comporter tous les caractères essentiels à sa compréhension ; [...] ». (Vézina et *al.*, 2009 : 28). Voyons l'exemple suivant sur le concept *izri ibaw* (le prétérit négatif).

Izri ibaw yezmer ad yeedel d yizri ilaw, ney ad ixalef. Mi ara yili ixulef trennu teyri « i » deffir tergalt tis snat n umyag, ama targalt-a d taneggarut, ama terna-d fell-as tis tlata.

Traduction : [« Le prétérit négatif peut être identique au prétérit (affirmatif), tout comme il peut en être différent. Quand il est différent, on met la voyelle « i » après la deuxième consonne du verbe, que celle-ci y occupe la dernière position ou l'avant dernière »]

C'est une définition non complète, voire non adéquate, du fait qu'elle dit seulement que *izri ibaw* (le prétérit négatif) peut être identique, ou pas, à *izri ilaw* (le prétérit réel).

C'est une définition qui donne la forme du verbe au prétérit négatif, mais elle ne dit rien sur le contenu du concept lui-même.

- De la définition qui ne parle pas du concept désigné

Dans notre corpus, nous avons trouvé des définitions qui concernent un autre concept que celui désigné. Par exemple dans le concept *tibawt* (la négation), la définition ne porte pas sur le concept de la négation mais sur sa formation en citant *amernu n tibawt* (l'adverbe de négation) *ur*.

Amernu n tibawt d « ur » (ney : wer).

Traduction : [« L'adverbe de la négation est « *ur* » ou « *wer* »]

De l'absence de la définition

Dans certains endroits, au lieu de donner une définition en compréhension qui « décrit l'ensemble des caractères constituant un concept en indiquant un concept superordonné [c'est-à-dire un incluant] ainsi qu'un ou des caractères distinctifs » (Vézina et al., 2009 : 38), l'auteur donne d'autres informations sur le terme désigné. Dans ce cas, on peut parler d'absence de la définition proprement dite. C'est ce qu'illustre le discours sur le concept *udem* (la personne [grammaticale]) dans lequel la définition nous dit, tout simplement, qu'il y a trois personnes grammaticales dans la langue amazighe sans définir ce concept.

Llan deg tmaziɣt 3 n wudmawen : - udem amezwaru d win yettmeslayen, - udem wis sin d win i wimi ttmeslayen, - wis tlata d win iyef ttmeslayen.

Traduction : [« Il existe 3 personnes [grammaticales] dans la langue amazighe : - la première personne est celle qui parle, - la deuxième personne est celle à qui on parle, - la troisième personne est celle dont on parle. »]

- De la définition qui ne commence pas par un élément générique

Un autre problème, qui concerne la forme à première vue mais qui est aussi l'élément le plus essentiel sur le plan du contenu, concerne l'élément générique. Ce dernier joue un rôle important dans le fond de la définition parce qu'il « sert à situer le concept à l'étude par rapport aux autres dans un système conceptuel » (Vézina et al., 2009 : 08).

En terminologie, la prise en considération du système conceptuel¹² est un élément très important du fait que c'est lui qui permet de bien structurer le domaine considéré, et de ce fait, d'établir les relations qui existent entre les concepts. Nous avons repéré quelques cas où cet élément est complètement absent comme le montre la définition suivante :

Amyag yemmal tigawt : lhu, uzzlen.

Traduction : [« Verbe : le verbe désigne l'action comme : marcher, courir (ils ont). »]

Dans cette définition, l'auteur nous informe que *amyag* (le verbe) désigne une action mais il ne nous dit pas que c'est un mot. Nous pensons donc que l'élément générique adéquat pour définir ce concept, *amyag* (le verbe) en l'occurrence, est *awal* (le mot).

De l'absence de la généralisation dans la définition

¹² Le système conceptuel est « l'ensemble structuré de concepts qui reflète les relations établies entre ceux qui le composent et dans lequel chaque concept est déterminé par sa position dans le système. » (Vézina et al. 2009 : 40).

En terminologie, nous avons aussi le principe de généralisation de la définition. C'est à dire, la définition doit être générale et ne doit pas être rattachée à quelque chose de particulier parce que « la définition vise à décrire un concept dans ce qu'il a d'abstrait et d'universel, sans s'attacher à un objet particulier ». (Vézina et *al.*, 2009 : 15). Voici un exemple dans lequel le concept est rattaché à la langue amazighe *udem* (la personne [grammaticale]).

Llan deg tmaziyt 3 n wudmawen: - udem amezwaru d win yettmeslayen,- udem wis sin d win i wimi ttmeslayen, - wis tlata d win iyef ttmeslayen.

Traduction : [« Il existe 3 *personnes* [grammaticales] dans la langue amazighe : - la première personne est celle qui parle, - la deuxième personne est celle à qui on parle, - la troisième personne est celle dont on parle. »]

Par ailleurs, puisqu'il s'agit d'un manuel de grammaire d'une langue particulière, en l'occurrence tamazight, nous pensons qu'il est nécessaire de décrire cette langue dans ce qu'elle a du commun avec les autres langues mais aussi dans ce qu'elle a de particulier. L'idéal sera, à notre avis, de définir le concept *udem* de manière générale, c'est-à-dire comme un concept du domaine de la grammaire, puis, comme supplément de la définition, donner les particularités propres à la langue décrite.

En plus de ces caractéristiques, il y a d'autres points qui méritent d'être mentionnés ici. Il est à préciser que dans certains cas, la forme et le fond s'influencent. Par exemple, le mode définitoire en compréhension apparaît dans la forme par la présence du générique et des spécifiques, mais apparaît aussi dans le fond où le générique rattache le concept à une classe conceptuelle et les spécifiques le différencient des autres concepts rattachés au même générique.

Un autre problème de forme qui mérite d'être signalé, et qui a des répercussions sur le fond, est l'emploi de la définition tautologique. Cette dernière, selon Vézina et *al.* (2009 : 39). « [...] consiste à énoncer un concept au moyen de termes identiques ou équivalents qui ne disent rien de plus que le terme défini ». C'est ce qu'on trouve dans la définition suivante :

Skanen medden kra s yimeskanen.

Traduction : [« on montre quelque chose à l'aide des démonstratifs. »]

Dans certains endroits, on remarque aussi la présence de la définition métalinguistique qui est une définition « [...] axée sur la description linguistique du terme plutôt que sur le concepts » (Vézina et *al.*, 2009 : 37). C'est ce que montre l'exemple suivant :

Amattar d awal iyew tettren medden tayawsa : anta tamurt ? Deg talya icuba ameskan.

Traduction : [« L'interrogatif est un mot par lequel on pose une question : quel pays ? Sur le plan formel, il est comparable à un démonstratif. »]

Cette définition est axée sur *amattar* (le démonstratif) en tant que mot qu'on utilise pour poser une question. Ce procédé est rendu possible par l'emploi du mot *awal* (le mot) dans la définition.

Conclusion

Grâce à l'utilisation de l'approche terminologique/terminographique, nous avons pu adopter une nouvelle vision du matériel et obtenir des résultats personnalisés. De nos jours, avec toutes les recherches consacrées au domaine de la définition en général et la

définition terminologique et/ou terminographique en particulier, nous pouvons considérer certaines caractéristiques des définitions que nous avons étudiées ici comme des erreurs. Dans la plupart des cas, il ne s'agit pas à proprement parler de définitions qui permettent d'établir l'équivalence, dans le discours, entre le texte définitoire et le terme. Cela signifie que dans ces cas-là, la définition ne remplace pas le terme parce qu'elle ne permet pas de répondre à la question *Qu'est-ce que X ?* Il s'agit donc de discours, descriptifs ou explicatifs, tantôt sur le concept, réalité extralinguistiques, tantôt sur le terme qui le désigne, unités linguistiques.

Par ailleurs, *Tajerrumt* de Mammeri est un document très important dans le domaine amazigh. Il fut le premier à proposer une terminologie grammaticale pour cette langue. Ce qui est également important, c'est que cette terminologie constitue un métalangage, c'est-à-dire un langage qui nous permet de parler de la langue. Ce qui n'est pas à négliger, c'est le fait qu'une part importante de ce métalangage est utilisée par l'auteur lui-même pour définir les termes grammaticaux qu'il propose. Il faut se mettre à sa place pour sentir le poids de cette tâche : créer des termes pour désigner des concepts et des termes pour définir ces concepts est une tâche difficile. En raison de manque de documents utilisant la définition des termes scientifiques tels que des dictionnaires monolingues spécialisés¹³ et des revues spécialisé, les définitions de *Tajerrumt* comportent certaines « erreurs ». En revanche, de manière générale, ces définitions sont avant tout faciles à lire et à comprendre.

Nous pensons que *Tajerrumt* de Mouloud Mammeri mérite un nouveau souffle avec une nouvelle édition qui, à notre avis, devrait prendre en charge : i)- la notation usuelle qui est en usage à l'université et dans les manuels scolaires élaborées par le ministère de l'Education nationale, ii)- la forme et le fond des définitions dans le respect des règles et principes établis dans le domaine de la terminologie, iii)- la création des termes manquants qui permettent la description systématique et complète de la langue dans son état actuel pour répondre aux attentes des utilisateurs, notamment des enseignants et des apprenants.

Références bibliographiques

- ACHAB R. 2013. *L'aménagement du lexique berbère de 1945 à nos jours*. Achab. Algérie.
- AMAOUI M. 2015. « La terminologie berbère de linguistique dans la grammaire de Said Hanouz », dans *Etudes et recherches en linguistique et littérature amazighes*, université Sais-Fes.
- AMAOUI M. 2021. « Tajerrumt n tmaziɣt de Mouloud Mammeri : terminologie grammaticale et métalangage », dans *Multilinguales*. Numéro 01, Volume 09. Faculté des Lettres et des Langues. Université de Bejaia. p. 82-105. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/155185>
- BERKAI A/A. 2002. Essai d'élaboration d'une terminologie de la linguistique en tamazigh. Mémoire de Magistère sous la direction de Chaker S. Université de Béjaia. Algérie.
- BOUMALEK A. 2009. « La terminologie grammaticale amazighe : état des lieux de convergence et divergence » dans BOUNFOUR A. et al. *Terminologie grammaticale berbère (amazighe)*. L'Harmattan/INALCO. France.
- BRUGNATELLI V. 2005. « Enseigner tamazight en tamazight, notes de métalinguistique berbère » dans RISPAIL M. (dir.) *Langues maternelles : contacts, variations et enseignement. Le cas de la langue amazighe*. C.R. du Colloque international sur L'enseignement des langues maternelles. Tizi-Ouzou 24-26 mai 2003. L'Harmattan. France.
- DE BESSE B. 1990. « La définition terminologique » dans CHAURAND J. et MAZIERE F. *La définition*. Larousse. France

¹³ A cette époque, même le dictionnaire général monolingue n'existait pas dans le domaine amazigh.

- LARIVIERE L. 1996. « Comment formuler une définition terminologique » dans *Méta, Journal des traducteurs*. Numéro 3, volume 41. p. 405-418. (URL : <https://www.erudit.org/fr/revues/meta/1996-v41-n3-meta178/003401ar.pdf>) consulté le 01/11/2023
- MAMMERI M. 1990. *Tajerrumt n tmaziyt (Tantala taqbaylit)/Grammaire berbère (Kabyle)*. Bouchène. Alger.
- MARTIN R. 1990. « La définition naturelle » dans CHAURAND J. et MAZIERE F. *La définition*. Larousse. France.
- MEZIANI Y. 2012. Etude descriptive de la définition terminographique en tamazight. Mémoire de magistère sous la direction de BOUAMARA K. Université de Bejaia, Algérie. (URL: <https://theses-algerie.com/3205776555180446/memoire-de-magister/universite-abderrahmane-mira---bejaia/etude-descriptive-de-la-d%C3%A9finition-terminographique-en-tamazight>)
- MEZIANI Y. 2020. « Les définitions des concepts de la grammaire dans les manuels scolaires : étude de la forme », dans *Iles d Imesli*. Numéro 01, volume 12. p. 65-81.(URL : <https://www.asjp.Cerist.dz/en/article/143254>)
- ROCHE C. 2022.« La définition des termes : une approche conceptuelle », dans hal-03916622. (URL : <https://hal.science/hal-03916622>). Consulté le 15/10/2023.
- SEPPÄLÄ S. 2004. Composition et formalisation conceptuelle de la définition terminographique. Mémoire de DEA sous la direction de De BESSE B. Université de Genève. Genève. (URL : https://www.researchgate.net/publication/260075949_Composition_et_formalisation_conceptuelles_de_la_definition_terminographique#fullTextFileContent)
- SEPPÄLÄ S. 2005. « Structure des définitions terminographiques : une étude préliminaire » communication la journée intitulée *Conférence TIA-2005*, Rouen, 4 et 5 avril 2005. (URL : https://seljaseppala.files.wordpress.com/2009/10/seppala_tia2005_final.pdf) consulté le 10/10/2023.
- VEZINA R. et al. 2009. *La rédaction de définitions terminologiques*. Office québécois de la langue française. Québec. https://www.oqlf.gouv.qc.ca/pdf/redaction_def_terminologiques_2009.pdf.

Annexe

1. Isem : [le nom] p. 21¹⁴

Isem yemmal tayawsa, ama d tin i wimi ara ihulfu bnadem : aqar, asif, tawwurt, ama d tin d ittxeṭṭiren deg lbal : taguni, tamusni.

« Le *nom* désigne une chose, qu'elle soit d'ordre sensible (concret) : le pied, la rivière, la porte, ou d'ordre intellectuel (abstrait) : le sommeil, le savoir. »

2. Amyag : [le verbe] p. 21

Amyag yemmal tigawt : lhu, uzzlen.

« Le *verbe* désigne l'action comme : marcher, courrir (ils ont). »

3. Tazelya : [la particule] p. 21

Tazelya d awal ur nelli la d isem la d amyag : netta, zik, mi...

« La *particule* est un mot qui n'est ni un nom, ni un verbe : Lui, jadis, quand/lorsque... »

4. Udem : [la personne (grammaticale)] p. 37

Llan deg tmaziyt 3 n wudmawen: - udem amezwaru d win yettmeslayen,- udem wis sin d win i wimi ttmeslayen, - wis tlata d win iyef ttmeslayen.

« Il existe 3 *personnes* dans la langue amazighe : - la première personne est celle qui parle, - la deuxième personne est celle à qui on parle, - la troisième personne est celle dont on parle. »

5. Amqim : [le pronom] p. 37

Amqim yezmer ad yili weḥd-s (d ilelli) : nek, nutni ; ney yettwaqqen (d awsil) yer yisem : axxam-ines, yer tenzeyt : zdat-s, yer umyag : yezra-t.

« Le *pronom* peut se manifester à l'état libre: moi, ils; ou à l'état d'annexion ; dans ce dernier cas, il est l'affixe d'un nom : maison-sa (sa maison), d'une préposition : devant/avant- lui/elle, d'un un verbe : il a vu-le. »

6. Ameskan : [le démonstratif] p. 42

Sskanen medden kra s yimeskanen. Ameskan yezmer ad yeqqen s awal-nniḍen (d awsil-is) ney ad yili d ilelli (d amqim).

¹⁴ Indique le numéro de page dans le document *Tajerrumt*.

« On montre quelque chose à l'aide des *démonstratifs*. Le démonstratif peut être lié à un autre mot (un affixe) ou être à l'état libre (un pronom) »

7. *Imeskanen udmawanen* : [les démonstratifs personnels] p. 45

Imeskanen udmawanen skanen yiwen deg 3 n wudmawen, yef sin n yiberdan : ama anida yella wudem-nni, ama sani la itteddu.

« Les démonstratifs personnels désignent l'un parmi les 3 personnes et indiquent ou le lieu ou la direction (le sens). »

8. *Amattar* : [l'interrogatif] p. 49

Amattar d awal iyes tettren medden tayawsa : anta tamurt ? Deg talya icuba ameskan.

« L'interrogatif est un mot par lequel on pose une question : quel pays ? Sur le plan formel, il comparable à un démonstratif. »

9. *Amassay* : [le relatif] p. 52

Imassayen ttgen assay gar yisem d umyag : d axxam ay nebna¹⁵. Deg talya ula d nitni rwasen s imeskanen, maca d irmeskilen, ur ttbeddilen la almend n umdan la almend n tewsit.

« Les relatifs établissent la relation entre le nom et le verbe : *c'est une maison que nous avons construite*. Sur le plan morphologique, ils ressemblent également aux démonstratifs, ils sont cependant invariables, en ce sens qu'ils ne changent ni en fonction du nombre, ni en fonction du genre »

10. *Amyag* : [le verbe] p. 61

Amyag d awal ifettin almend n wudem.

« Le verbe est un mot qui se conjugue en fonction de la personne grammaticale choisie ».

11. *Imal* : [le future] p. 64

Talya n yimal d tin n wurmir iwimi yezwar « ad ».

« La forme du futur est constituée de l'aoriste nu à laquelle on ajoute la particule *ad* ».

12. *Izri ilaw* : [le prétérit affirmatif] p. 65

Talya n yizri tezmer ad tili teedel d tin n wurmir, ney txulef. Maca taseftit teedel (madwa iwsilen rennun yef ufeggag n yizri).

« La forme du prétérit peut être identique à celle de l'aoriste, tout comme elle peut en être différente. Mais la conjugaison en est la même (il suffit d'ajouter les affixes au radical du prétérit).

13. *Izri ibaw* : [le prétérit négatif] p. 66

Izri ibaw yezmer ad yeedel d yizri ilaw, ney ad ixalef. Mi ara yili ixulef trennu teyri « i » deffir tergalt tis snat n umyag, ama targalt-a d taneggarut, ama terna-d fell-as tis tlata.

« Le prétérit négatif peut être identique au prétérit (affirmatif), tout comme il peut en être différent. Quand il est différent, on met la voyelle « *i* » après la deuxième consonne du verbe, que celle-ci y occupe la dernière position ou l'avant dernière »

14. *Amayun* : [le participe] p. 66

Ma yettwaqqen umyag s isem amzun d arbib-is, talya-s d amayun.

« Lorsqu'un verbe est relié à un nom, comme si c'était un adjectif, cette forme du verbe s'appelle le participe »

15. *Amayun ilaw* : [le participe affirmatif] p. 66

Deg amayun ilaw irennu : « i » sdat n ufeggag, « n » deffir-s : ama deg yizri ama deg yimal.

« Le participe affirmatif s'obtient en mettant un « *i* » devant le radical, et un « *n* » après, que ce soit au passé ou au futur »

16. *Amayun ibaw* : [le participe négatif] p. 66

Deg amayun ibaw zzwaren « n » sdat n ufeggag ibaw : ama deg yizri ama deg yimal.

« On obtient le participe négatif en mettant un « *n* » devant le radical négatif, que ce soit au passé, ou au au futur. »

¹⁵ En italique seulement dans le texte source.

17. Isem amyag : [le nom verbe] p. 67

Deg talya-s d isem, yezmer ad iseu amdan, yemxallaf seg usmil yer wayed. Dayem yezmer bnadem ad ibnu isem amyag s usget unti s « in ».

« Sur le plan morphologique c'est un nom, qui peut avoir un nombre, lequel est différent d'une classe à l'autre. Il est toujours possible d'élaborer le *nom d'action verbal* sur la base de la forme du pluriel féminin en lui ajoutant « in ».

18. Anaḍ : (l'impératif) p. 67

Anaḍ d mi ara as-tiniḍ i lbeḍ ad yexdem kra. Degmi anaḍ yella kan deg wudem wis sin.

« L'impératif est la forme qui s'obtient lorsqu'on ordonne à quelqu'un de faire quelque chose. C'est la raison pour laquelle il [l'impératif] n'existe qu'à la deuxième personne ».

19. Amyag n tyara : [le verbe l'état] p. 82

Amyag n tyara deg unamek-is am urbib, yemmal amek tga tyawsa.

« Le verbe de *qualité* est sémantiquement comparable à un adjectif ; il montre comment la chose est ».

20. Tizelyiwin n tnila : [les particules de direction] p. 87

« D » d tazelya n wudem amezwaru. Tazelya « d » tettarra tigawt yer win yettmeslayen. Tazelya « n » d tazelya n wudem wis sin. Tettarra tigawt yer win iwimi ttmeslayen. Tazelya « n » tettarra day yer tyawsa d-yennebdaren ya deg umeslay. Mi ara rnunt yef wudmawan usrid tizelyiwin-a ttuyalent d « id », « in ».

Tizelyiwin n tnila lekkment amyag ney zewwrent-t.

« « D » est la particule de la première personne, elle oriente l'action vers celui qui parle. La particule « n » est la particule de la deuxième personne, elle oriente l'action vers celui à qui on parle. La particule « n » indique également la chose qu'on déjà évoqué dans le discours. Quand elles suivent les pronoms personnels directs, ces particules deviennent « id », « in ». Les particules de direction suivent ou précèdent le verbe. »

21. Amayun : [le participe] p. 89

Amayun d awal armeskil. Irennu yer umyag ney yer yisem ney yer umernu-nniḍen iwakken ad ibeddel kra deg unamek-nnsen.

« Le participe est un mot invariable. Il suit le verbe, le nom ou un autre adverbe pour en modifier un peu le sens. »

22. Tanzeyt : [la préposition] p. 92

Tinzay teqqnent asemmad s amyag. Talya n usemmad ama d amaruz, ama d ilelli, ama d asemmad n yisem.

« Les *prépositions* relient les compléments aux verbes. La forme du complément peut être à l'état d'annexion, à l'état libre et peut être également un complément du nom ».

23. Tasyunt : [la conjonction] p. 96

Tasyunt tetteqqen : awal s awal (d tasyunt n tuqqna), ney asumer s asumer (d tasyunt n tuqqna ney d tasyunt n usentel).

« La conjonction relie un mot à un autre mot (dans ce cas, c'est une conjonction de coordination), ou une proposition à une autre proposition (dans ce cas, c'est une conjonction de coordination ou de subordination). »

24. Tisyunin n tuqqna : [les conjonctions de coordination] p. 96

Tisyunin n tuqqna teqqnent awal s awal ney asumer s asumer, maca i sin n wawalen ney n yisumar d ilellyen.

« Les *conjonctions de coordination* relient deux mots entre eux, ou deux propositions entre elles, mais dans les deux cas, les éléments reliés sont autonomes. »

25. Tisyunin n usentel : [les conjonctions de thème] p. 96

Tasyunt n usentel tetteqqen asumer s asumer alamma asumer wis sin ur yezmir ara ad yili mebla amezwaru. Anamek n tesyunt n usentel yemxallaf. Llant : n ukud, n tmentilt, n yiswi, n userwes, n tewtilt, n usemmad aherfi, n uqbal.

« La *conjonction de subordination* relie une première proposition à une seconde, afin que la deuxième proposition dépende de la première. La *conjonction de subordination* peut avoir différentes acceptions : le temps, la conséquence, le but, la comparaison, la condition, le complément simple, le vouloir ».

26. Tibawt : [la négation] p. 103

Amernu n tibawt d « ur » (ney : wer).

« L'adverbe de la négation est « *ur* » ou « *wer* »

27. « *D* » *n tilawt* : [*d* de réalité] p. 108

« *D* » *n tilawt yemmal belli tella tyawsa (sdat n yisem) ney amek tga (sdat n urbib).*

« Le *d*, l'indicateur du réel indique qu'une chose est (lorsqu'elle est devant un nom), ou comment cette chose est (lorsqu'elle est devant un adjectif).